

*Proposition présentée par les députés:  
MM. Florian Barro, Michel Parra,  
Jacques Béné et Thomas Büchi*

*Date de dépôt: 29 février 2000  
Messagerie*

## **Proposition de motion sur la politique du Conseil d'Etat pour la production de logements**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
considérant:

- que la demande de logements a tendance à augmenter, notamment à la suite de la venue à Genève de plusieurs entreprises multinationales ;
- que les observateurs du marché de l'immobilier prédisent une prochaine pénurie de logements si des mesures ne sont pas prises rapidement pour faire face à la situation ;
- que la politique actuelle du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement ne semble pas s'adapter à cette situation en limitant la production de logements dans le secteur « libre » et en imposant des quotas de logements sociaux ;
- que personne ne souhaite un retour de la pénurie ;

invite le Conseil d'Etat

- à procéder, sans retard et en collaboration avec les milieux intéressés, à une analyse circonstanciée de la demande de logements, notamment dans le secteur dit « libre », c'est-à-dire non subventionné ;
- à définir dans les plus brefs délais une politique claire en matière de production et de rénovation de logements ;
- à solliciter de la Confédération des possibilités de dérogation aux conditions de résidence au lieu de travail pour les étrangers.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Depuis l'arrivée de plusieurs entreprises multinationales sur le sol genevois et la reprise économique, les professionnels de l'immobilier, tout comme d'autres observateurs, constatent un resserrement de l'offre de logements dans le canton et en particulier d'appartements de grande taille.

Il devient urgent de prendre des mesures pour permettre la construction de nouveaux logements, en particulier dans le secteur non subventionné, car les logements sociaux ne peuvent être mis à la disposition des fonctionnaires internationaux et des cadres d'entreprises multinationales à Genève.

En effet, la loi générale sur le logement et la protection des locataires impose des conditions de résidence à Genève et des barèmes aux bénéficiaires des logements, conditions qui ne peuvent manifestement pas être respectées par ces personnes.

Or, à l'heure actuelle, il faut constater que le Conseil d'Etat n'a pas de politique claire et déterminée en faveur de la construction de ce type de logement.

D'un côté, le Département de l'économie (DEEE) mène une politique de promotion économique active, qui porte ses fruits.

D'un autre côté, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) impose des conditions minimales de production de logements subventionnés, qui ne reposent sur aucune étude scientifique et dont on sait qu'elles ne répondent pas aux demandes de cette nouvelle catégorie de locataires.

Un premier pas en faveur d'une concertation entre les départements a été effectué entre le DEEE et le Département des finances. Il n'est pas suffisant, car il faut impérativement que tous les départements coordonnent leur action.

En particulier, à défaut de mise à disposition de nouveaux logements, on risque de créer une pénurie nuisible à tous points de vue.

De plus, le resserrement de l'offre de logements de grande taille rend difficile la recherche pour les Genevois. Ces derniers sont autant de citoyens, de contribuables et de consommateurs qu'il est important de garder sur le sol cantonal.

C'est le but de la présente motion, à laquelle nous vous demandons de réserver bon accueil.